

## DECISION DU MAIRE N°008/2023

### DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COPAMO POUR LA VEGETALISATION DES COURS D'ECOLES D'ORLIENAS

Le Maire de la Commune d'ORLIENAS,

- Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints de la Commune d'Orlienas en date du 25 mai 2020 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orlienas n°020/2020 en date du 10 juin 2020, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orlienas n°035/2022 en date du 9 novembre 2022, portant approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) de projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux annexes, lequel programme comprend notamment la végétalisation des cours d'écoles d'Orlienas ;
- Considérant que, dans ce cadre, la Commune peut solliciter l'aide financière de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) au titre de son fonds de concours « Désimperméabilisation et végétalisation des centres bourgs » ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur le Maire indique que l'opération de végétalisation des cours d'écoles d'Orlienas a été approuvée par la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orlienas n°035/2022 du 9 novembre 2022. Son coût prévisionnel est estimé à 32 898,45 € H.T.

### Article 2

Monsieur le Maire décide, afin de financer cette opération, de solliciter l'aide financière de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), au titre de son fonds de concours « Désimperméabilisation et végétalisation des centres bourgs », et ce, selon le plan de financement arrêté à l'article 3 de la présente décision.

### Article 3

Monsieur le Maire décide d'arrêter le plan de financement prévisionnel de l'opération de végétalisation des cours d'écoles d'Orlienas, comme suit :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Taux	Montant H.T.
Travaux de végétalisation de la cour de l'école maternelle :	14 418,25 €	<b>COPAMO</b> ( <i>fonds de concours « Désimperméabilisation et végétalisation des centres bourgs »</i> ) :	30,40 %	10 000,00 €
Travaux de végétalisation de la cour de l'école élémentaire :	18 480,20 €	<b>Commune d'Orliénas</b> ( <i>autofinancement</i> ) :	69,60 %	22 898,45 €
<b>Total :</b>	<b>32 898,45 €</b>	<b>Total :</b>	<b>100,00 %</b>	<b>32 898,45 €</b>

Fait à Orliénas  
Le 28 avril 2023  
Le Maire,  
Olivier BIAGGI

